

→ **Les principaux espaces
et milieux du territoire**

Supports de biodiversité

livret

2



L'enjeu de protection et de valorisation de la biodiversité passe en premier lieu par la connaissance des espaces et des espèces qui la composent.

Ce livret présente donc la richesse écologique des Rives du Rhône, en décrivant les cinq principaux milieux du territoire. La plupart de ces milieux sont également illustrés par des portraits synthétiques des espèces emblématiques que l'on y trouve (le troisième livret de ce dossier pédagogique offre cependant plus de détails sur chacune de ces espèces).

Les espaces et milieux exposés dans ce livret :

- ➔ Espaces agricoles 
- ➔ Milieux forestiers 
- ➔ Espaces urbains 
- ➔ Milieux humides 
- ➔ Milieux secs et rocheux 

Espaces agricoles

COMPRENDRE LES ENJEUX

Les espaces périurbains et ruraux, où s'exercent notamment les activités agricoles et pastorales, couvrent près de 75% du territoire national. On y trouve non seulement la plupart des habitats et des espèces, y compris celles inscrites dans les livres rouges (listes des espèces rares ou menacées) mais également le patrimoine vivant des espèces, variétés et races cultivées ou élevées, sélectionnées au cours de l'histoire.

L'espace agricole joue ainsi un rôle de premier plan dans l'évolution de la diversité du monde vivant. De façon pratique, les liens entre activité agricole et biodiversité se comprennent à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et du territoire. Ils intègrent les dimensions biologiques et agronomiques, sociales et techniques, et les rapports à l'économie et aux marchés.

L'évolution des pratiques agricoles au cours des dernières décennies a permis à nos sociétés de bénéficier d'un approvisionnement régulier, diversifié et suffisant en denrées végétales et animales. Mais soumises à une très forte logique de productivité, les pratiques agricoles ont favorisé de nouveaux procédés tels que les élevages intensifs, l'emploi de fertilisants, de pesticides, les épandages d'effluents d'élevage, de boues d'épuration.

L'apport agronomique a alors été accompagné d'effets indésirables pour l'environnement. Des éléments métalliques, des micropolluants organiques ou des micro-organismes sont ainsi retrouvés aujourd'hui dans l'air, dans les sols, dans l'eau où ils sont susceptibles de présenter des risques sanitaires.

A l'échelle de la parcelle, toute intensification forte des pratiques (fertilisation, pesticides, pâturage, travail du sol) conduit, à plus ou moins long terme, à un effet négatif sur la biodiversité et la fonctionnalité écologique des espaces agricoles.

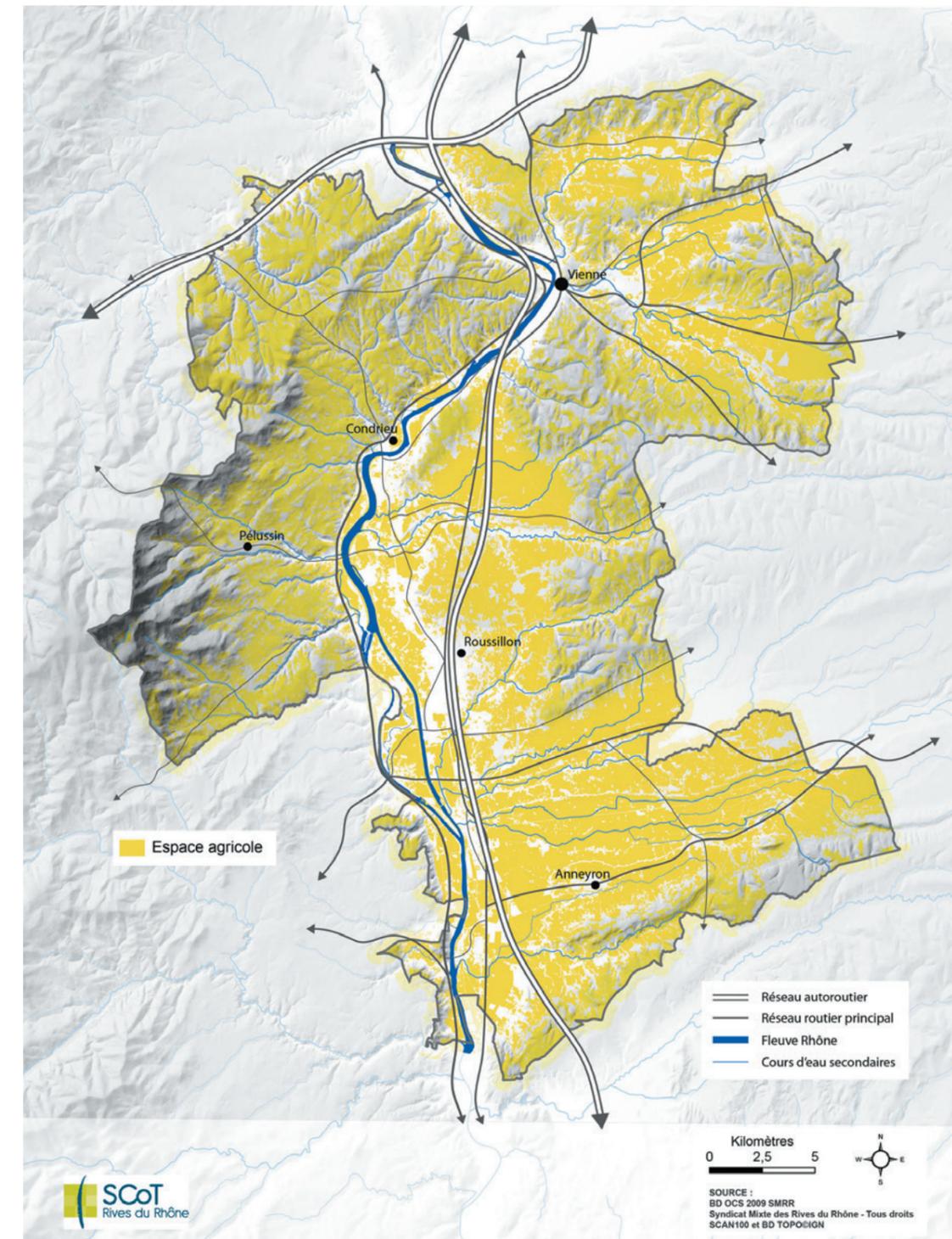
De la même façon, les haies et les talus supprimés ou réimplantés par les agriculteurs ont façonné le paysage rural. Leur densité mais aussi leur diversité et leurs relations dans l'espace, entretenues par la diversité des pratiques agricoles, contribuent à la biodiversité.

DANS LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

En 2010, plus de la moitié du territoire des Rives du Rhône est occupée par l'agriculture. Bien qu'encore importante, la surface totale d'espaces agricoles a toutefois diminué de plus de 900 hectares entre 2000 et 2010. Cette évolution témoigne des pressions urbaines qui pèsent sur cette activité et, en conséquence, sur la biodiversité que l'on trouve dans ces espaces.

Les productions agricoles sont très variées dans le territoire : céréales (40 % de la surface agricole), fourrages (27 %), vergers (10 %), vignes (2 %), maraîchage (1,5 %). Le Scot a ainsi identifié des zones agricoles stratégiques essentielles pour le maintien de l'activité agricole dans chaque grand type de production, en vue de protéger les terroirs agricoles et la valeur écologique qu'ils détiennent.

Les espaces agricoles du territoire des Rives du Rhône



Source : BD OCS 2009 Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Scan 100 et BD topo IGN



Photos : SMRR

Définition

Un **arbre têtard** est un arbre dont la forme caractéristique, en « grosse tête », résulte d'un mode d'exploitation spécifique, par étêtages réguliers. C'est une composante familière du paysage bocager. Avec le temps et le recul de l'élevage, cette pratique a souvent été abandonnée. L'intérêt du maintien des arbres têtards pour la biodiversité est certain. Les cavités creusées dans les troncs par les années peuvent abriter chouettes, huppes fasciées, loirs, lérots, ainsi que des amphibiens. La loutre peut venir se réfugier dans les anfractuosités du système racinaire de ces arbres.

INTÉRÊT ET RÔLE DE LA BIODIVERSITÉ EN AGRICULTURE

- Améliorer la qualité des paysages, de l'eau, de l'air, des sols.
- Améliorer la qualité des produits, de l'espace, c'est améliorer la biodiversité mais aussi la santé et le cadre de vie des habitants ;
- Favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité en agriculture, c'est contribuer à une meilleure qualité de la production et à une meilleure image de l'agriculture ;
- Par des techniques culturales adaptées, préserver la qualité du sol (aération du sol et maintien de la faune).

DES MILIEUX BANALISÉS

Les risques qui pèsent sur la biodiversité dans les milieux agricoles du territoire des Rives du Rhône sont dus à de multiples facteurs.

On citera entre autre :

- la simple disparition et modification des habitats favorables, en lien avec l'urbanisation ;
- la raréfaction des proies nécessaires à la survie de certaines espèces (pesticides, banalisation des milieux) ;
- la disparition des sites de nidification (arrachage des haies et des vergers, arrêts de l'entretien des « **arbres têtards** »).

Les modifications de certaines pratiques agricoles (intensification) rendent plus difficile une accessibilité alimentaire. A l'échelle du Scot, la problématique de l'intensification de l'agriculture est bien présente.

Dans le pays viennois, par exemple, il est constaté plusieurs disparitions d'espèces suite à l'urbanisation de zones périphériques aux villages (anciens vergers urbanisés). L'arrachage des haies et la suppression d'arbres creux ou morts jugés inutiles a également fait disparaître plusieurs sites de nidification.

LE BUSARD CENDRÉ

Espèce migratrice, le busard cendré arrive en France dès le mois d'avril pour se reproduire. Les secteurs de chasse et de reproduction se confondent. Il a besoin de vastes zones ouvertes pour pouvoir rechercher sa nourriture mais aussi pour trouver un lieu propice pour nicher à terre (formation végétale d'un mètre de haut ne devant pas dépasser deux à trois mètres). Les milieux qui peuvent lui offrir de telles ressources sont les landes basses, les steppes, les friches et les plaines agricoles composées de champs de céréales à paille (blé, orge, colza) et de prairies de fauche.

Dans le territoire des Rives du Rhône, entre 20 et 25 couples se reproduisent chaque année, soit près d'un quart des couples nicheurs de la région. A ce titre, le suivi du busard cendré constitue un indicateur clef pour la biodiversité du territoire.



Busard cendré femelle
Photos : Daniel de Sousa (LPO)

LA CHOUETTE CHEVÊCHE

Elle est une espèce des milieux ouverts, notamment agricoles. Dans le territoire, on la trouve aussi bien dans les secteurs prairiaux et de vergers du Pélussinois que dans les openfields de la plaine de Roussillon. En plus des prairies et champs cultivés qu'elle utilise pour trouver vers de terres, insectes et petits mammifères, l'espèce a besoin de cavités pour nicher. Ainsi, la présence de cavités arboricoles (vieux vergers, mûriers, arbres têtards) ou de bâtis anciens (caborne, granges, vieux corps de ferme) demeure déterminante pour l'espèce.



Chouette chevêche
Photos : Denis Simonin (LPO)

Milieux forestiers

COMPRENDRE LES ENJEUX

Les boisements forestiers jouent un rôle majeur pour l'accueil d'espèces sauvages et pour le fonctionnement écologique en général. Derrière le terme de milieux forestiers, se cache une grande variété de peuplements naturels et d'écosystèmes, mosaïque d'habitats essentiels au maintien des noyaux de biodiversité et à la circulation des espèces. En plus de leur richesse écologique, la particularité de ces milieux tient au grand nombre de fonctions qui s'y concentrent. Cohabitation souvent fructueuse, nécessitant tout de même quelque vigilance, les modes de gestion sont alors fondamentaux dans le maintien du rôle biologique des forêts.

Les différentes fonctions des milieux forestiers sont les suivantes :

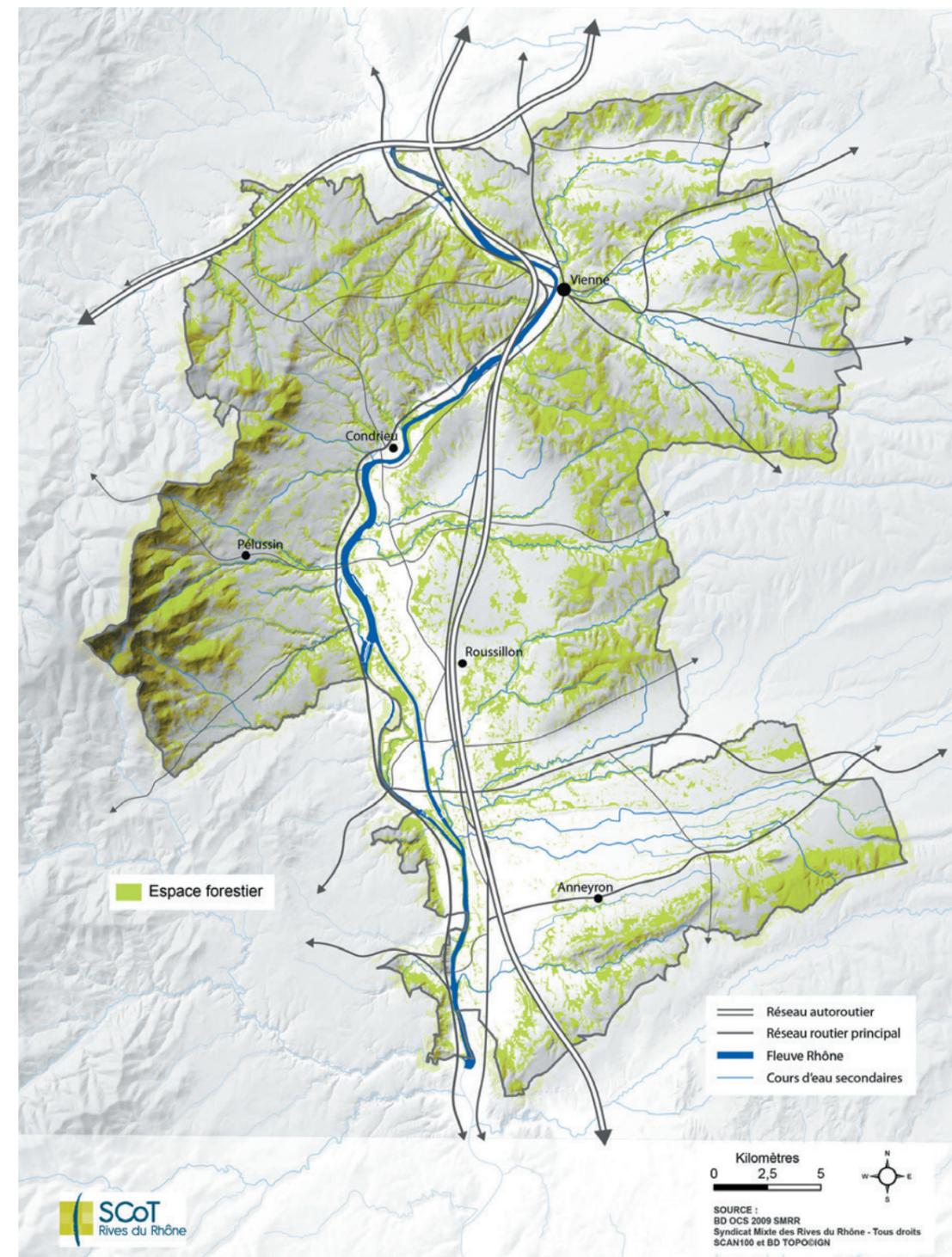
- niche écologique : la variété des peuplements et des situations géographiques permet la présence de milieux écologiques diversifiés et complémentaires ;
- protection contre les risques : les forêts jouent un rôle important pour la protection des populations contre les risques : limitation de l'érosion des sols, des glissements de terrains, écrêtage des pics de crues ;
- protection de l'air et du climat : les milieux forestiers participent à la préservation de la qualité de l'air par leurs capacités de filtration, notamment pour les particules fines. Les forêts sont aussi des puits de carbone et participent ainsi à limiter la concentration de carbone dans l'atmosphère ;
- loisirs : support de nombreuses activités de loisirs (randonnée, chasse, cueillette, loisirs motorisés) et bénéfiques lorsqu'il s'agit d'éducation à l'environnement, certaines de ces activités peuvent toutefois être facteurs de dégradation des milieux naturels (dérangement, piétinement, prélèvements) ;
- filière économique : en Rhône-Alpes, l'industrie du bois génère 55 000 emplois dont 8 000 en amont de la filière (gestion et exploitation forestière, scieries).

DANS LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

Avec ses 27 200 hectares, la forêt occupe plus d'un quart du territoire du Scot et se répartit dans les zones les plus accidentées et sur les reliefs. Quatre secteurs forestiers se distinguent particulièrement dans le territoire :

- le plateau et les monts du Pilat : secteur majeur par l'importance des boisements, le massif du Pilat est doté d'un patrimoine naturel remarquable et d'un potentiel de ressources forestières valorisables. Le Parc naturel régional du Pilat et l'Office national des forêts jouent un rôle central dans la gestion et la valorisation de ces forêts.
- Les contreforts du Pilat : les forêts couvrent la majeure partie des pentes et forment une ripisylve continue le long des cours d'eau. Sur le haut des coteaux, la dynamique ligneuse a tendance à accroître la surface occupée par les boisements au dépend des pelouses et des landes.
- Les collines drômoises : à l'image de l'ensemble des massifs du territoire, les forêts situées sur les collines drômoises sont très morcelées. Néanmoins, la situation et la nature de ces boisements, mécanisables et présentant des volumes sur pieds importants, font de cette ressource un potentiel majeur du secteur.
- Les collines iséroises et les vallées de l'Isère : constitués de feuillus, ces boisements intègrent quelques sites naturels à caractère patrimonial. Nombre de ces boisements sont situés en bordure de cours d'eau. Cette ripisylve constitue un des maillons essentiels aux corridors écologiques du territoire.

Les espaces forestiers du territoire des Rives du Rhône



Source : BD OCS 2009 Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Scan 100 et BD topo IGN

DES ÉQUILIBRES À TROUVER

De la bonne cohabitation des différentes fonctions de la forêt dépendra l'équilibre écologique des milieux forestiers. Au plan écologique, les principales priorités qui peuvent être recherchées sont :

- mettre en place des pratiques sylvicoles écologiques, raisonnées,
- protéger les sites forestiers présentant une valeur patrimoniale forte (site Natura, Znieff, corridors écologiques) ;
- mettre à profit la valeur environnementale de certains sites pour éduquer et sensibiliser le public à la préservation de ces espaces ;
- contrôler la progression des forêts afin de limiter la fermeture du paysage, par le maintien d'espaces ouverts gérés par une activité agricole extensive à proximité des boisements.

UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Dans l'objectif de préserver et d'améliorer la biodiversité, il s'agit de protéger les espaces naturels remarquables et de favoriser leur interconnexion au sein d'un réseau écologique fonctionnel.

En ce sens, les milieux forestiers constituent un des piliers de la trame verte et bleue du territoire. Au nom de leur caractère patrimonial et de leur richesse écologique, ils sont identifiés comme des réservoirs de biodiversité.

Lorsqu'ils s'apparentent à des ripisylves, ils sont à considérer comme des espaces clefs, indispensables au bon fonctionnement écologique de la trame bleue.

LES CHIROPTÈRES

Les 21 espèces de chauves-souris identifiées dans le territoire du Scot des Rives du Rhône vivent dans des milieux très différents.

La plupart des espèces concernées se reproduit toutefois en milieu forestier. Les forêts alluviales du Rhône et de ses affluents sont fréquentées par les chauves-souris.

Le milieu bâti est également très utilisé par certaines espèces. La diversité des paysages, avec la présence de haies, de cours d'eau, d'étangs, de pâturages entraîne une grande diversité d'espèces.

La fragmentation des milieux naturels par l'urbanisation et les réseaux routiers fait décliner la richesse en chauves-souris et entraîne une banalisation de la faune.

Les chauves-souris constituent de bons indicateurs de la qualité environnementale. Leurs besoins et leurs exigences en termes de territoire de chasse sont différents en fonction des espèces. Certaines sont spécialisées sur quelques types de proies, d'autres sont plus opportunistes.

Les causes de régression des populations de chauves-souris sont multiples. Le problème principal qui concerne l'ensemble des chiroptères est la diminution des ressources alimentaires. Les chauves-souris étant presque exclusivement insectivores, cette perte de nourriture est liée aux modifications de l'environnement : urbanisation des zones naturelles, uniformisation des paysages, traitements phytosanitaires et antiparasitaires, pollutions.



Murin de Bechstein - Photo S. Le Briquir, LPO Isère



Espaces urbains

COMPRENDRE LES ENJEUX

Dès le XVIII^e siècle, la nature est introduite au sein des villes à des fins d'embellissement.

L'hygiénisme et l'esthétisme priment alors sur la valeur biologique du végétal et de l'animal. La ville est le témoin le plus abouti de la volonté humaine de maîtriser son territoire et les milieux naturels qui le composent.

Les aménagements successifs réalisés dans les espaces urbains (et dans une moindre mesure périurbains) ont ainsi considérablement dégradé voire stérilisé leur fonctionnement écologique et leur biodiversité. Ce sont aujourd'hui des lieux où les espèces tentent avant tout de s'adapter.

Mais l'épuisement des ressources naturelles, la perte criante de biodiversité à l'échelle mondiale, les phénomènes climatiques annoncés et le besoin de nature de plus en plus fort au sein des sociétés urbaines ont finalement sonné le glas de cette opposition entre ville et biodiversité.

Alors même que des actions irréversibles ont porté atteinte à la flore et à la faune dans les espaces urbains ou à proximité (l'artificialisation des sols notamment), un véritable changement de regard est à l'œuvre. L'idéal à poursuivre est celui d'une écologie intégrée, où chaque aménagement doit être réalisé dans le respect du fonctionnement écologique du territoire.

Un des principaux enjeux des espaces urbains de demain est donc celui de leur végétalisation, la minéralité des villes étant un obstacle majeur à la biodiversité.

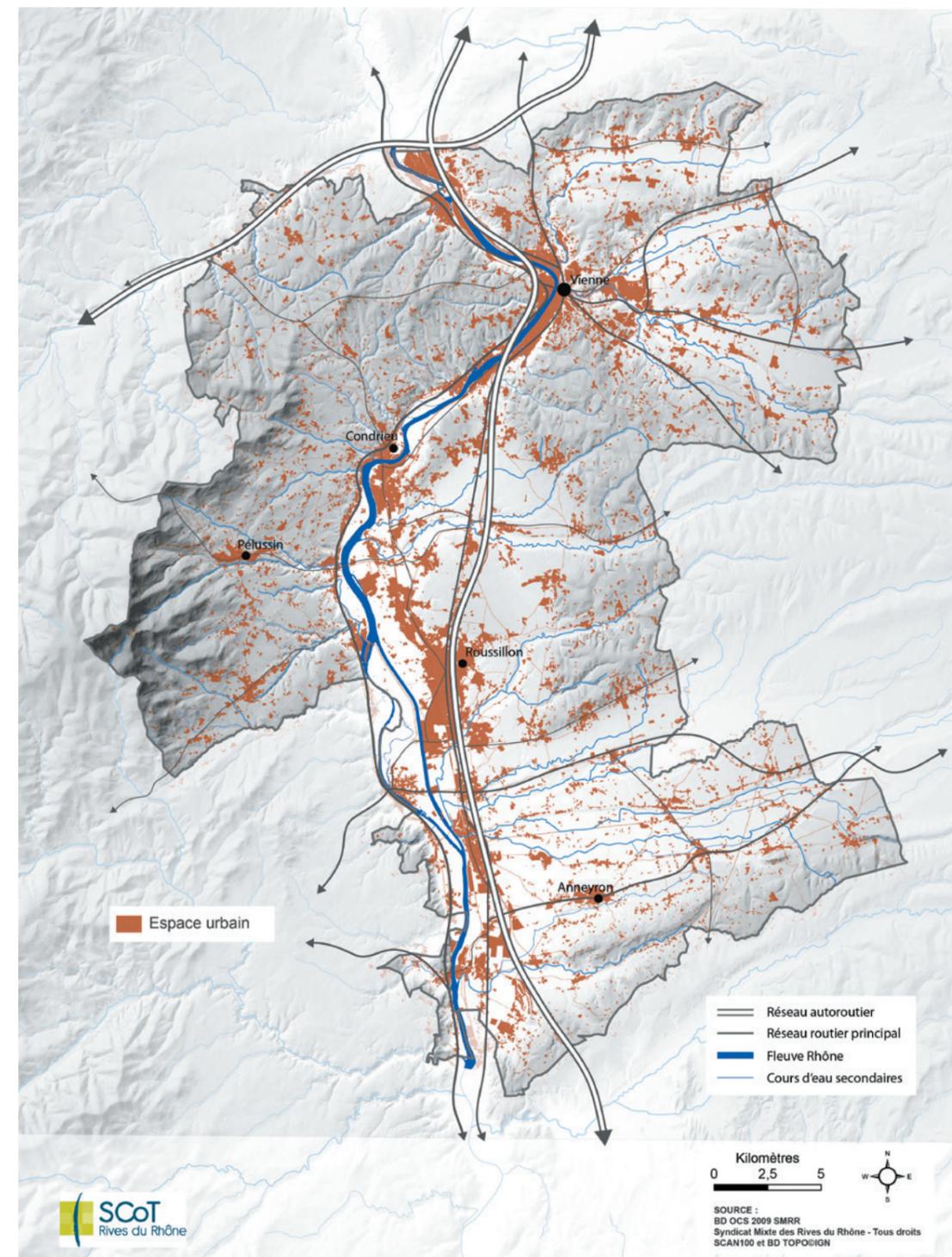
DANS LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

Au fil des siècles passés, ce sont les bourgs et villages situés le long du Rhône qui se sont le plus développés.

La trame urbaine du territoire des Rives du Rhône occupe aujourd'hui 13 300 hectares et est naturellement concentrée dans la vallée.

L'enjeu de maintenir ou de retrouver des continuités écologiques au sein des espaces urbains est d'autant plus important qu'il permet d'assurer les échanges entre les deux rives et les réservoirs de biodiversités qui leur sont proches (Massif du Pilat à l'ouest, balnes viennaises et massifs forestiers à l'est).

Les espaces urbains du territoire des Rives du Rhône



Source : BD OCS 2009 Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Scan 100 et BD topo IGN

DES ÉQUILIBRES À TROUVER

La biodiversité des villes ne sera jamais celle que l'on peut trouver dans les secteurs d'agriculture extensive ou au cœur des massifs montagneux peu perturbés par l'homme.

Il n'en demeure pas moins que son rôle est essentiel à l'équilibre d'un territoire. Et malgré la dégradation et le fractionnement importants des milieux naturels dans les espaces urbains, il n'est pas trop tard.

De bonnes raisons existent pour faire cohabiter ville et biodiversité :

- très grande diversité d'habitats au sein d'un même espace urbain. Il y a parfois plus de diversité en ville que dans des champs de grandes cultures ;
- un plus fort taux de renouvellement d'espèces par rapport à la campagne, lié à une moindre présence de prédateurs ;
- un lieu privilégié de pédagogie : la proximité de la nature et d'un grand nombre d'habitants permet de faire connaître la biodiversité et de conduire des actions de sensibilisation ;
- un rôle non négligeable dans la conservation de la biodiversité à l'échelle régionale. La constitution d'un maillage vert du cœur des espaces urbanisés en direction de la périphérie permettrait de relier les espaces naturels avoisinants entre eux.



RESTAURER LA NATURE EN VILLE, UN DES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Cet objectif énoncé comme un des engagements du Grenelle de l'environnement n'est pas sans soulever un certain nombre de questions : quelle place pour la nature dans un environnement essentiellement minéral, en proie à une densité élevée et à la pollution ? Quelle perception en avons-nous dans une société où la nature spontanée, ce que nous appelons par exemple « les mauvaises herbes », semble le signe d'un espace mal entretenu ?

Le temps de la verdure-alibi est révolu. La ville n'est plus antinomique avec la nature, y compris la nature spontanée. Cependant, elle a ses impératifs qui appellent une gestion raisonnée du patrimoine naturel. Depuis les années 1980, certaines grandes villes comme Nantes se sont dotées de plans de végétalisation, en créant des continuités vertes, en adoptant des techniques d'entretien plus douces, en augmentant et en diversifiant les espaces verts.



L'HIRONDELLE

Au sein des espaces urbains du territoire, quatre espèces d'oiseaux plus ou moins menacées sont présentes : les hirondelles de fenêtre, les hirondelles rustiques, les martinets noirs et les martinets à ventre blanc.

L'hirondelle de fenêtre est la plus citadine des hirondelles. Elle niche jusqu'au cœur des villes en colonies sous les corniches des toits. Toutefois, au-delà d'un certain degré d'urbanisation, elle préfère se cantonner aux périphéries.

Grande consommatrice d'insectes, l'hirondelle de fenêtre est, en ville, un excellent indicateur biologique de la qualité de l'air. Le bâti récent ne l'intéresse pas car étant trop pauvre en sites de nidification. Elle préfère le bâti ancien, pourvu de nombreuses cavités et de recoins situés à une hauteur minimum pour construire son nid.

L'hirondelle rustique est plus rurale que sa cousine. Bien qu'il lui arrive de nicher aussi dans des bâtiments, ses lieux de prédilection sont les fermes ou les petits villages ou hameaux. Ils sont toujours entourés de milieux agricoles, allant des prairies pâturées aux cultures. Toutefois, les secteurs de grandes cultures ne sont guère prisés par l'hirondelle rustique compte-tenu des traitements phytosanitaires très nombreux et mortels pour les insectes dont elle se nourrit.



Source : www.le-valenciennois-environnement.fr

LE MARTINET

Reconnaissable à ses cris stridents que l'on entend même au cœur des plus grandes villes, le martinet noir niche en colonies, uniquement sur des bâtiments. Les populations urbaines ont tendance à régresser après les rénovations des immeubles, rénovations au cours desquelles les nids sont souvent détruits. Cependant, la rénovation en elle-même n'est pas forcément préjudiciable à l'espèce, qui s'adapte facilement et trouve toujours des cavités et des recoins où nicher, même dans les nouveaux bâtiments.

Bien plus grand, mais aussi moins fréquent dans le territoire du Scot que son cousin noir, le martinet à ventre blanc niche à la fois sur des bâtiments et en milieu naturel. Autrefois appelé « martinet alpin », il ne niche pas exclusivement dans les Alpes et peut même être observé dans le sud-ouest de la France. Dans le milieu naturel, il niche dans des anfractuosités et des cavités dans des falaises suffisamment hautes. En ville, il utilise les mêmes types de sites que le martinet noir. Peu fréquent dans le territoire des Rives du Rhône, il y niche uniquement en milieu urbain.



Photo : Thomas Cugnod

Milieux humides

Définition

La **ripisylve** est la forêt riveraine d'un cours d'eau. Elle peut correspondre à un corridor très large comme à un liseré étroit. Elle se compose d'essences variées à bois tendres (saules, aulnes, peupliers) et à bois durs (frênes, érables, chênes). Sa composition et sa morphologie sont liées aux inondations plus ou moins fréquentes. A l'interface entre milieux aquatiques et terrestres, la ripisylve dispose d'une dynamique propre et forme une mosaïque végétale d'une grande richesse floristique.

COMPRENDRE LES ENJEUX

Les milieux humides sont constitués d'écosystèmes (étangs, marais, marécages, tourbières) saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Chacun de ces écosystèmes possède des caractéristiques distinctes et joue un rôle essentiel pour le maintien de la qualité des cours d'eau et des habitats. La biodiversité des milieux humides est élevée et leurs fonctions écologiques sont fondamentales.

Leurs services écologiques sont importants pour les collectivités. Les milieux humides conservent l'eau de pluie pendant de longues périodes puis la relâchent peu à peu, permettant aux végétaux de survivre en période de sécheresse. Lors de fortes pluies, les milieux humides absorbent de grandes quantités d'eau, ce qui diminue les risques d'inondations et de refoulements.

Ils facilitent ainsi l'adaptation des infrastructures de gestion des eaux pluviales aux changements climatiques. L'urbanisation et les activités agricoles ont souvent participé à la destruction, au remblai, à la fragmentation ou à l'exploitation peu durable des milieux humides. En France, on estime que plus de 50 %, en surfaces, de milieux humides ont disparu au cours des dernières décennies.

DANS LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

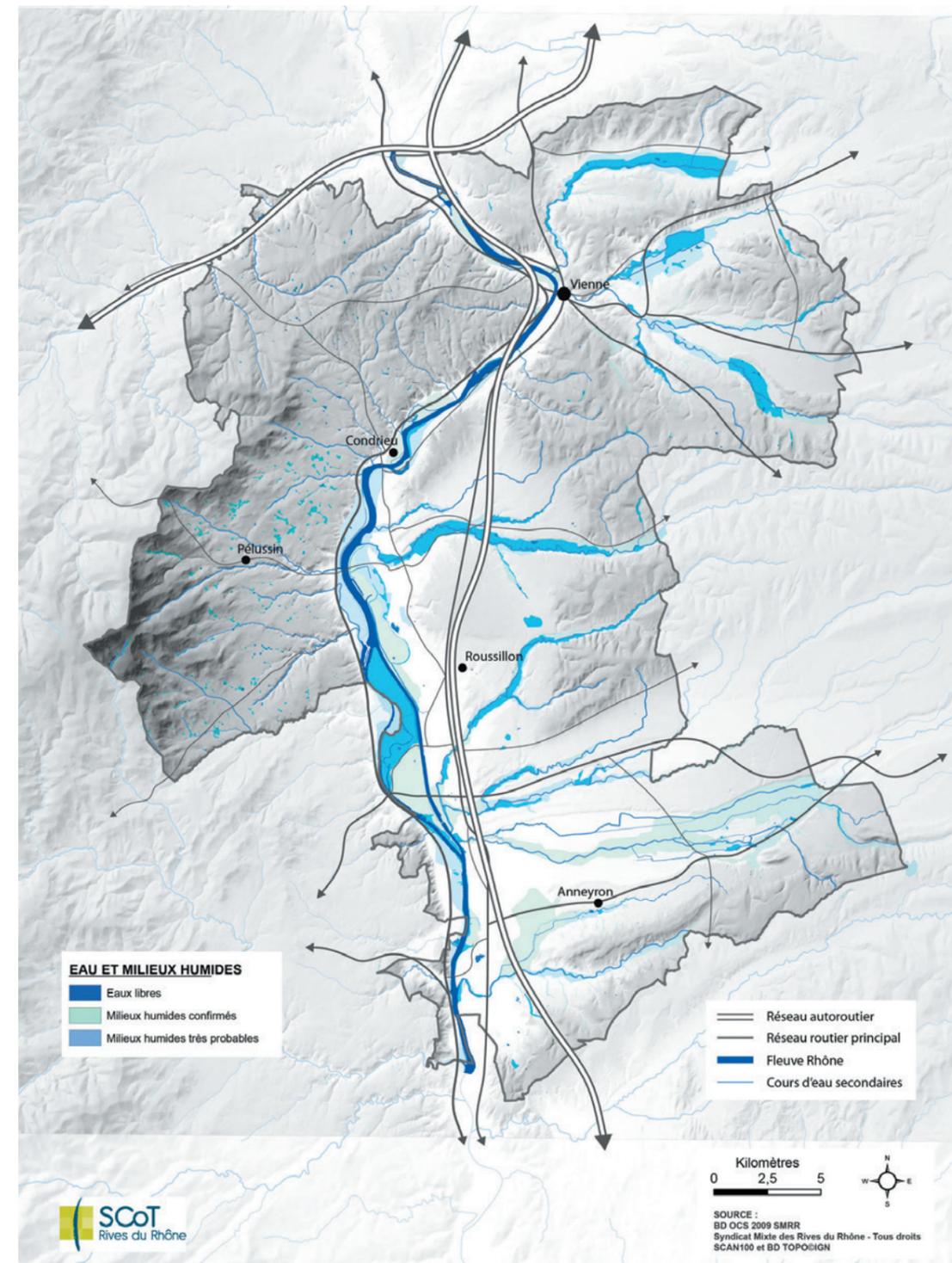
Le fleuve Rhône et sa plaine alluviale inondable constituent la plus vaste zone humide du territoire. Elle se compose de divers habitats : le fleuve lui-même, les boisements riverains (ripisylves), les bras morts et îlons, les espaces agricoles ou prairiaux.

Quelques espèces emblématiques caractérisent la vallée du Rhône :

- les hérons et les canards plongeurs, oiseaux d'eau du Rhône qui vivent au fil de l'eau et des migrations
- le castor, présent de l'île Barlet (Vienne) à l'île de la Platière (Sablons) en passant par l'île du Beurre (Tupin et Semons).

Dans le territoire, le réseau de cours d'eau est le milieu privilégié d'espèces telles que l'écrevisse à pieds blancs, espèce protégée qui se révèle être un bon indicateur de la qualité des cours d'eau. L'agrion de Mercure fréquente lui aussi les eaux courantes de bonne qualité, des sources aux ruisseaux en passant par les fossés et les canaux.

Les milieux humides du territoire des Rives du Rhône



Source : BD OCS 2009 Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Scan 100 et BD topo IGN

Les zones humides peuvent également être des milieux aquatiques plus ponctuels, particulièrement appréciés du sonneur à ventre jaune. Ce crapaud pond ses œufs dans de petites mares temporaires, des ornières, des grosses flaques en milieu bocager, des prairies ou en forêt.

Une flore particulière se développe dans des prairies humides de basse altitude, dans des dépressions de plaines et plateaux ou en bordure de ruisseau : c'est le cas notamment de l'orchis à fleurs lâches.

Les 155 sites inventoriés à l'échelle départementale, fin 2008, couvrent plus de 3 900 hectares dans les Rives du Rhône. Parmi ceux-ci, 88 zones humides font moins d'un hectare (10 000 m²), pour un total de 23 hectares. Huit sites font plus de 100 hectares d'un seul tenant et représentent les trois quarts de la surface totale. On les trouve dans les vallées du Rhône (dont l'île de la Platière), de la Sévenne, de la Varèze, de la Sanne, de la Vega (Septème) et de la Gère (Eyzin-Pinet).



UN INVENTAIRE DES PETITES ZONES HUMIDES (MOINS DE 1 000 M²) EN ISÈRE RHODANIE

269 zones humides ponctuelles ont été inventoriées et confirmées par l'association Gère vivante en Isère Rhodanienne (données terrain 2012). La majorité de ces zones humides est constituée de mares (40%), de bassins (32%) et de petits étangs (19%). 157 zones humides ponctuelles présentent au moins une des espèces d'amphibiens, soit 58% des zones prospectées.

POURQUOI PRÉSERVER CES MILIEUX ?

La préservation de ces milieux présente deux intérêts :

- un intérêt écologique : ces espaces constituent des lieux de vie indispensables tant par la présence de l'eau que de végétaux liés à ces milieux. De plus, ils fonctionnent en réseau et leur préservation facilite les déplacements de la faune sauvage.
- un intérêt social : maintenir des zones inondables (donc protéger les milieux humides) en fond de vallée, c'est aussi prévoir les crues et donc éviter les inondations.

80 % des communes du Scot sont ainsi concernés par un risque d'inondation. Il s'agit pour la plupart de communes de rive gauche et des communes riveraines du Rhône. Mais seulement 30 communes ont un document de prévention des risques d'inondation. Au-delà des zones inondables cartographiées, les inondations par ruissellement ont tendance à augmenter en raison de l'imperméabilisation croissante des terres (urbanisation, diminution des zones humides...) et des changements climatiques entraînant des phénomènes violents plus fréquents.

L'AGRION DE MERCURE

Cette petite libellule de trois centimètres de long habite les milieux aquatiques ensoleillés à eaux claires, bien oxygénés, le plus souvent en terrain calcaire.

Ces exigences font de l'Agrion de Mercure une espèce vulnérable aux différentes pressions anthropiques : pollutions des eaux, destruction et fragmentation des habitats, d'autant plus que ce sont souvent des habitats de petite taille pour lesquels un regard non averti peut ignorer les enjeux. Elle constitue un très bon indicateur de la qualité des milieux.

A la limite de l'extinction dans de nombreux pays, la population française encore bien représentée dans plusieurs régions ne pourra se maintenir qu'avec des mesures de sauvegarde de ses habitats.

Dans le territoire du Scot, l'espèce n'est connue qu'en rive gauche du Rhône. En effet, les systèmes alluviaux et les milieux alcalins qu'elle préfère sont absents en rive droite.

L'espèce demeure rare, avec certes un nombre important de stations mais très peu de populations source. Doté d'un faible pouvoir de dispersion, l'espèce reste menacée dans le territoire des Rives du Rhône.



Source : Etienne Dupoux (LPO)

LE CASTOR D'EUROPE

Il occupe aujourd'hui les principaux milieux qui lui sont favorables dans le territoire. La situation est peu évolutive et interroge la trame bleue du Scot. L'accès à partir du fleuve vers la Gère et la Sévenne qui ont - dans leur partie amont - des milieux favorables à l'espèce, est très limité voire impossible. Si les plus jeunes Castors des secteurs de l'île du Beurre et de l'île de la Platière tentent de s'installer dans ces espaces, chaque événement perturbant (crue, atteinte humaine) réduit à néant ces efforts. Le corridor biologique doit donc être restauré afin de garantir une recolonisation durable de ces milieux.



Castor d'Europe
Source : Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre

Milieus secs et rocheux

COMPRENDRE LES ENJEUX

Les pelouses sèches sont des milieux semi-naturels qui se développent sur des sols calcaires, souvent en forte pente (coteaux) et émaillés d’affleurements rocheux. Elles sont composées de végétaux spécifiques, où les orchidées sont particulièrement bien représentées. Les pelouses sèches constituent également des refuges pour bon nombre d’espèces animales : oiseaux, insectes, lézards.

La plupart des pelouses sèches ont été créées par l’homme et sont issues du défrichement ancien des forêts primitives. Bien que moins productives, ces surfaces faisaient l’objet d’une surveillance et d’un entretien constant : cueillette et entretien manuel régulier. Surtout, le pâturage par les troupeaux domestiques a joué un rôle clé dans la genèse et le maintien de ces milieux. Les pelouses sèches sont donc fortement liées à l’histoire car fruits d’une activité traditionnelle où culture et élevage sont indissociables.

On trouve également des pelouses sèches naturelles, dites pionnières, qui se développent lentement sur la roche mère.

DANS LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

Dans le territoire des Rives du Rhône, l’association Gère vivante a réalisé, en 2005, un inventaire des orchidées et pelouses sèches du pays viennois. Une centaine de sites, couvrant environ 300 hectares, a été identifiée et localisée.

D’autres inventaires ont également été réalisés en 2006 et 2012 dans les territoires de l’ouest dromois et des côtières rhodaniennes ardéchoises (CG38 et CEN).

POURQUOI PRÉSERVER CES MILIEUX ?

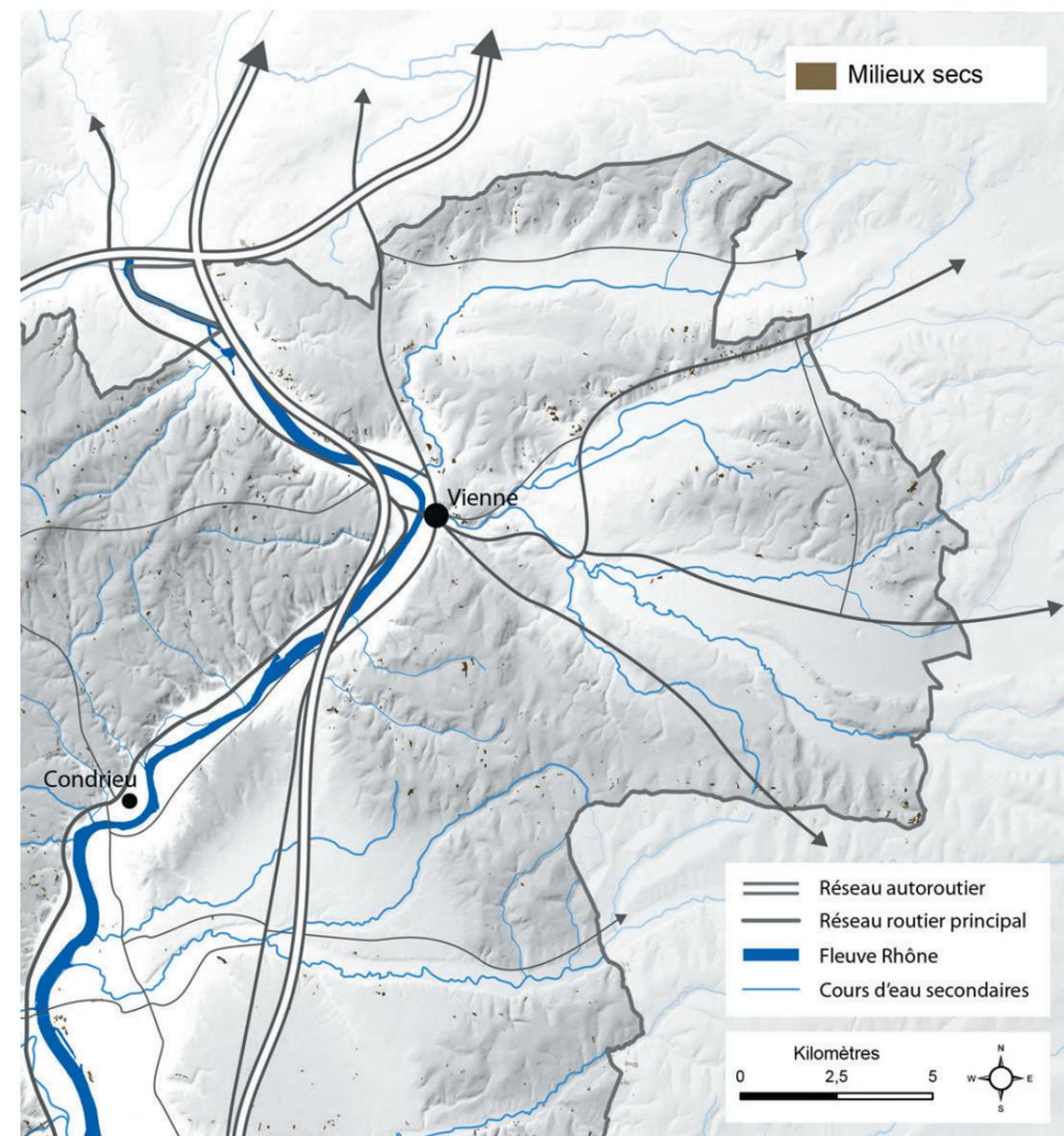
Des fonctions variées justifient leur maintien :

- réserve de patrimonialité : rôle majeur dans le maintien de la biodiversité. 12% de la flore remarquable sont liés aux pelouses sèches (territoire du conservatoire botanique national alpin) ;
- ressource agricole : espaces pâturés ou fauchés ;
- protection contre les incendies (secteur ardéchois) ;
- valeurs paysagère et culturelle : présence d’un petit patrimoine bâti (terrasses, cabanons)
- activités de loisirs et de découverte.



Photo : Guillaume Chorgnon

Zoom sur les milieux secs situés au nord-est du territoire



Source : BD OCS 2009 Syndicat Mixte des Rives du Rhône, Scan 100 et BD topo IGN

Nota bene : en 2012, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a constitué une base de données « occupation du sol » à partir de l’interprétation de photographies aériennes prises en 2009. La cartographie ci-dessus a été réalisée à partir de ces informations. Les pelouses sèches identifiées sur cette carte pourront faire l’objet de vérifications sur le terrain dans les années à venir.

Définition

La résilience écologique

est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante.

DES MILIEUX PARTICULIÈREMENT MENACÉS

A l'échelle nationale, certains scientifiques estiment que 50 à 75% des pelouses sèches auraient disparu depuis le début du XX^e siècle.

Le plus souvent, elles sont détruites, faute de connaissance de l'intérêt de ces milieux. Or, la résilience écologique* des pelouses sèches est faible.

LA DESTRUCTION DIRECTE

Parmi les causes de destruction :

- l'urbanisation (lotissements, zones d'activités, campings),
- le retournement pour l'agriculture (vigne, cultures à gibier, trufficulture),
- l'intensification des prairies (engrais) ou du pâturage (chargements excessifs),
- la sylviculture (plantations de pins, de cèdres),
- l'extraction de matériaux (carrières),
- les sports mécaniques (motocross),
- la production d'énergie (éoliennes, panneaux solaires).

LES CAUSES INDIRECTES

L'absence d'entretien de la plupart des pelouses créées par le pastoralisme entraîne leur disparition et laisse le champ libre, à plus ou moins long terme, au développement de la forêt (déprise agricole avec l'abandon des pratiques d'élevage extensif).

LES ORCHIDÉES DES PELOUSES

Les orchidées jouent le rôle d'espèces « parapluie », c'est-à-dire que la préservation d'une population d'orchidées sur un site permet de protéger son milieu naturel et, indirectement, toutes les autres espèces moins connues qui le composent.

Les pelouses sèches sont fréquemment des sites d'orchidées remarquables et constituent de fait des habitats prioritaires.

Dans le territoire du Scot des Rives du Rhône, le réseau de veille écologique a identifié pas moins de 21 espèces d'orchidées des pelouses. Espèces protégées par des engagements nationaux et internationaux, leurs évolutions sont néanmoins variables dans le territoire. Les espèces qui s'adaptent aux milieux artificialisés (talus routiers, abords de maisons, digue du Rhône...) semblent se maintenir, les autres sont plutôt en baisse.

LA GAGÉE DES ROCHERS

La Gagée des Rochers est une plante de trois à huit centimètres fleurissant dès le mois de février. C'est une espèce très rare, spécifique des pelouses sèches sur granites.

Dans le territoire du Scot des Rives du Rhône, cette espèce est connue dans cinq communes. Deux zones de présence sont identifiées :

- au nord du territoire, les balmes rocheuses de Seyssuel en rive gauche du Rhône ;
- au sud, les ravins et escarpements rocheux de la rive droite, entre Peyraud et Andance.



Orchis piramydal
Photo : Guillaume Chorgnon, Parc naturel régional du Pilat



Gagée des rochers
Photo : Bernard Pont, Association des amis de l'île de la Platière



Spiranthe d'automne
Photo : Guillaume Chorgnon, Parc naturel régional du Pilat

Publication :

Syndicat mixte des Rives
du Rhône (SMRR)
Espace Saint-Germain
Bâtiment l'Orion
30, avenue du général Leclerc
38200 VIENNE
Tél : 04 74 48 64 71
Fax : 04 74 54 42 50
contact@scot-rivesdurhone.com
www.scot-rivesdurhone.com

Pilotage de la démarche :
Cédric Le Jeune (SMRR)

Référent : Laurence Berne
Agence d'urbanisme
04 78 63 43 50
l.berne@urbalyon.org

Infographie : Agence d'urbanisme

Cartographie : SMRR,
Agence d'urbanisme

Photos : SMRR, Réseau de veille,
Agence d'urbanisme